

# Fibre optique : booster notre territoire !





## Assistance technique de l'EPARI

---

### **Convention Département-EPARI du 22 juillet 2016 :**

Le Département s'est appuyé sur l'expertise de l'EPARI pour l'élaboration et la mise en œuvre de son SDTAN\*.

\*Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique  
(art 1425-2 du CGCT)



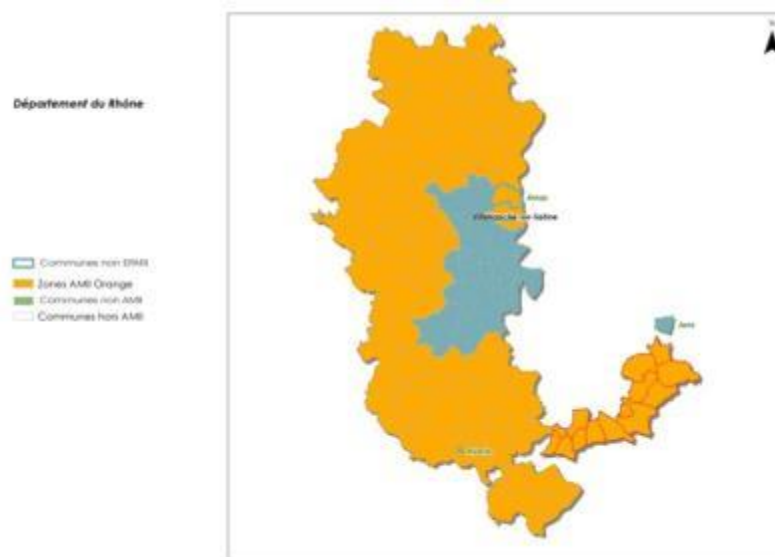
## Le plan France Très Haut débit

→ En 2011, dans le cadre du Plan France très Haut Débit, Orange s'est fortement positionné sur le département du Rhône, pour l'équiper sur ses fonds propres d'ici 2020.

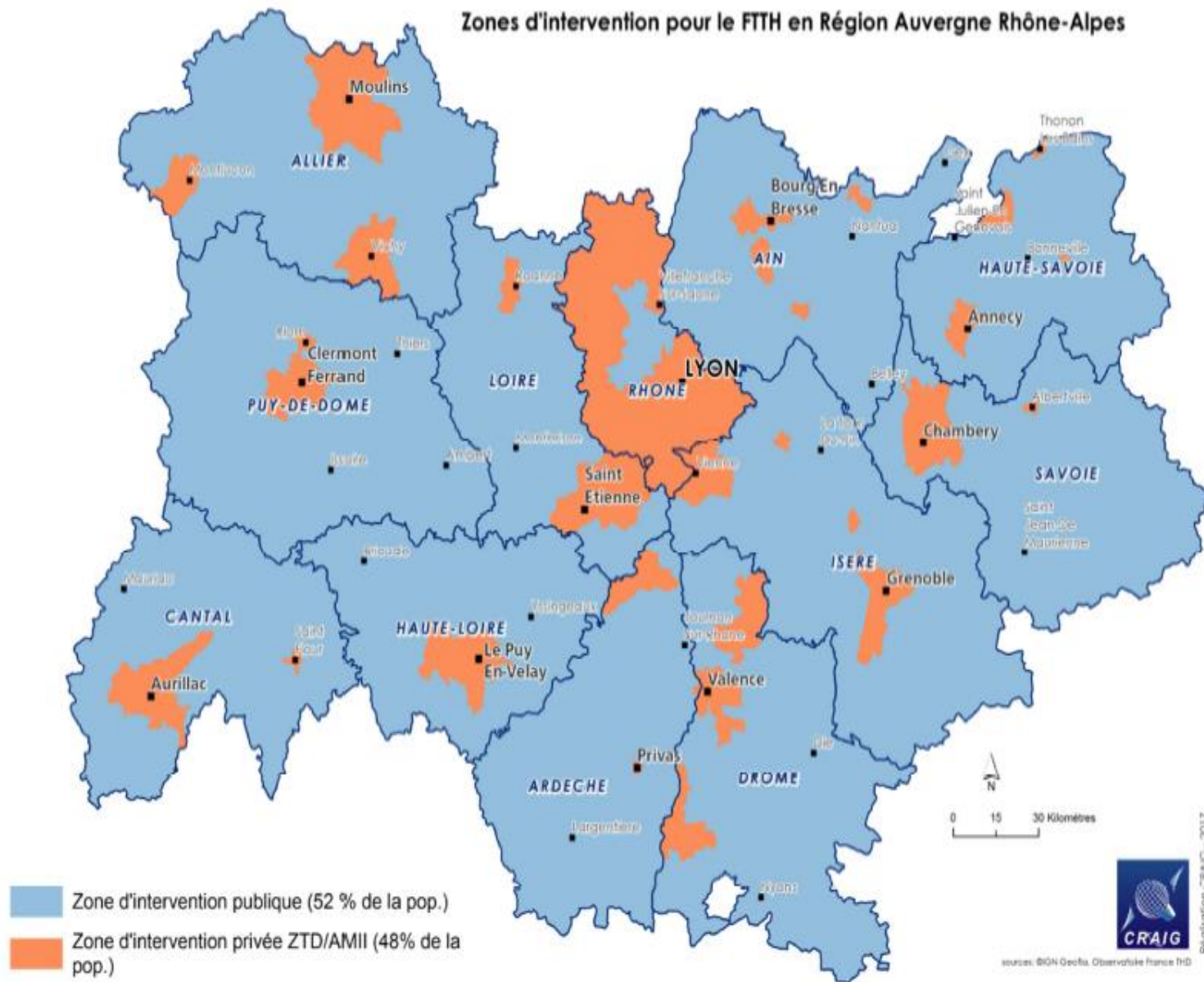
→ 80% de l'aménagement numérique du Rhône (166 communes) repose sur des investissements privés d'Orange (zone AMII\*).

→ C'est un cas unique en France, résultat de la concurrence créée par Numericable-SFR via la DSP EPARI.

\* Appel à manifestation d'Intention d'investissement.



## Zones d'intervention pour le FTTH en Région Auvergne Rhône-Alpes



## Le SDTAN du Rhône a été adopté par le Conseil départemental du 16 décembre 2016



→ **Deux actions principales à engager :**

- Convention à conclure avec Orange pour suivre l'équipement des **166 communes** de la zone AMII.
- Mise à l'étude par l'EPARI d'un RIP\* subventionné sur les **55 autres communes**.

→ **Objectif du SDTAN du Département du Rhône :**

Assurer un même niveau d'équipement sur ses **221 communes**: refus d'un territoire numérique à deux vitesses. **La fibre pour tous.**



\* Réseau d'initiative publique, sous forme de délégation de service public



**Depuis le vote du SDTAN du Rhône par l'assemblée départementale du 16 décembre 2016:**

→ La convention avec Orange sur les 166 communes de la zone AMII a été adoptée (Assemblée départementale du 17 mars 2017).

→ Les études de l'EPARI sur le RIP des 55 communes sont finalisées.



Dans le plan France Très Haut Débit lancé en 2011:

→ Chaque département français dispose d'un taux d'aide de l'État en fonction de sa dispersion de l'habitat, sa démographie, etc.

→ Le Rhône avait un taux d'aide de 36,3% plafonné à 239€/prise calculé sur l'ancien périmètre du département, avec la Métropole de Lyon.

→ Après une année de discussions et d'échanges de courriers avec la ministre et les services de Bercy, le taux d'aide du Rhône a pu être relevé à 45,9% plafonné à 412€/prise, soit **un gain de subvention de l'État de 2 M€.**

→ **Un arrêté du 1<sup>er</sup> Ministre du 3 février 2017** valide le nouveau taux.

## Les études du RIP (55 communes) menées par l'EPARI : résultats



- 1 325 km de réseau à créer.
- 45 000 locaux résidentiels et professionnels, sur 3 EPCI : Agglomération de Villefranche (10% des prises), Beaujolais-Pierres Dorées (50% des prises) et Pays de l'Arbresle (40% des prises).
- Coût : 51,4 M€
- Dont à la charge du Département et des EPCI : **11,2 M€**
- À raison de 100 €/prise : **4,5 M€ pour les EPCI et 6,7 M€ pour le Département.**

| <u>EPCI</u>                   | <u>Investissement*</u> |
|-------------------------------|------------------------|
| Agglomération de Villefranche | 0,45 M€ (10%)          |
| Beaujolais-Pierre dorées      | 2,25 M€ (50%)          |
| Pays de l'Arbresle            | 1,80 M€ (40%)          |

\* Sur une base de 100€/prise





→ Dans la perspective du RIP, de nombreuses discussions ont eu lieu avec les opérateurs: Orange, Altice-SFR, Bouygues (Axione), TDF, Covage, etc.



→ **Sous la pression du RIP à venir** et pour donner une suite aux discussions, le 29 mars 2017, Orange propose au Département d'équiper les 55 communes de la zone non AMII intégralement sur ses fonds propres.

→ Altice-SFR, dans ce contexte concurrentiel, fait la même proposition le 18 septembre 2017.





→ La technologie (FTTH) et le calendrier (2022 au plus tard pour les derniers raccordements d'Orange) sont calqués sur la zone AMII du Rhône. Altice-SFR prévoit une ouverture commerciale totale dès 2020.

→ **Les objectifs du Rhône sont en avance** sur le nouveau calendrier du plan national France Très Haut Débit annoncé par le Gouvernement qui prévoit la fibre pour tous, financée par l'Etat et les collectivités, à échéance 2025.

→ Le réseau de chacun sera ouvert à tous les opérateurs de services conformément aux dispositions réglementaires de l'ARCEP\*.

\* Autorité de Régulation des Communication Electroniques et des Postes.

## Un cadre juridique nouveau créé par les propositions d'Orange et Altice-SFR



- Les initiatives d'Orange et Altice-SFR sur leurs fonds propres relèvent de la **liberté d'entreprendre** d'une entreprise privée.
- La **complémentarité public-privé** est la base du plan France Très Haut Débit: l'État intervient (subvention) sur les seuls territoires dépourvus d'initiative privée.
- L'État et les collectivités concernées doivent s'assurer, par une **convention de suivi avec chaque opérateur**, de la réalité des investissements privés annoncés
- **Conseil départemental du 27 octobre 2017**: examen et vote des conventions.



- La collectivité a une obligation de **neutralité** et d'égalité de traitement vis-à-vis de tous les opérateurs (même convention avec chaque opérateur, mêmes facilités de déploiements, etc.).
- **8 signataires** de la convention: le Département, l'opérateur, l'État et les 5 EPCI concernés: CAVBS, CCBPD, CCPA, COPAMO (au titre de Riverie) et la CCEL (au titre de Jons). La prise en compte de Quincieux relève de la Métropole de Lyon et/ou de la commune, en lien avec Altice-SFR.
- La convention fixe « **la feuille de route** » des engagements des opérateurs.
- Elle permet à l'État, en cas de défaut de réalisation par les opérateurs, d'établir un **constat de carence** de l'initiative privée et la possibilité pour la collectivité d'engager une initiative publique subventionnée sur la zone.



- Économies pour le Département et les EPCI : **11,2 M€**.
- Économies pour l'État et la Région (crédits **Contrat de Plan État-Région**).
- **Évite les risques d'une DSP de longue durée** (risque indemnitaire, garantie d'emprunt du délégataire, etc.).
- Gain de temps par rapport à la lourdeur d'une procédure d'attribution de DSP. **Premières présentations d'ingénierie aux maires dès cet automne**.
- L'engagement de deux opérateurs augmente les chances de réalisation. Leur **concurrence** est un élément favorable pour le territoire et ses habitants.
- Le Département du Rhône aura équipé en très haut débit tout son territoire **sans engager de dépenses d'investissement** (sauf l'investissement antérieur dans le réseau EPARI), au moment où les autres départements français y consacrent des budgets considérables.

## Deux réseaux et deux chantiers distincts pour Orange et SFR



→ **Peu de génie civil (tranchées).**

- Orange déploiera à partir de ses propres infrastructures du réseau téléphonique (fourreaux, poteaux) et les poteaux du Syder. Orange pourra également utiliser les infrastructures de l'EPARI.
- SFR-Altice, délégataire du réseau EPARI, utilisera les infrastructures de l'EPARI, plus celles d'Orange\* et les poteaux du Syder.
- Optimisation du réseau EPARI: **avenant à la DSP EPARI et ouverture des infrastructures EPARI dans les mêmes conditions techniques et tarifaires à tous les opérateurs pour faciliter leurs déploiements.**

\* Selon les modalités techniques et tarifaires réglementées par l'ARCEP et ouvertes sans discrimination à tous les opérateurs.



→ Implantations de **nouvelles armoires** de rue dédiées au réseau fibre, en plus de celles du réseau téléphonique.

→ Le Département émet le vœu que le mobilier urbain (notamment les armoires) des deux opérateurs soit au maximum **mutualisé**. Concertation en cours.

→ **Le régime juridique des autorisations de voiries**: des moyens à la disposition du gestionnaire du domaine public pour inciter à mutualiser (art L.47 et R 20-50 du CPCE).

→ **18 mois de délai pour Orange** entre la pose de l'armoire de distribution et l'ouverture du service commercial. **Moins pour SFR.**

## Deux calendriers de réalisation distincts



→ débutera progressivement les travaux sur les 55 communes entre 2018 et 2020.

→ Les ouvertures commerciales, dans la continuité des travaux, auront lieu **à partir de 2020** (18 mois entre la pose des 1ères armoires en 2018 et l'ouverture commerciale), **jusqu'en 2022**.



→ équipera 53 communes (sans Jons et Riverie)

→ Toutes les armoires seront implantées en 2018. La commercialisation débutera en 2018 sur les premières communes, pour progressivement être **totale en 2020**.

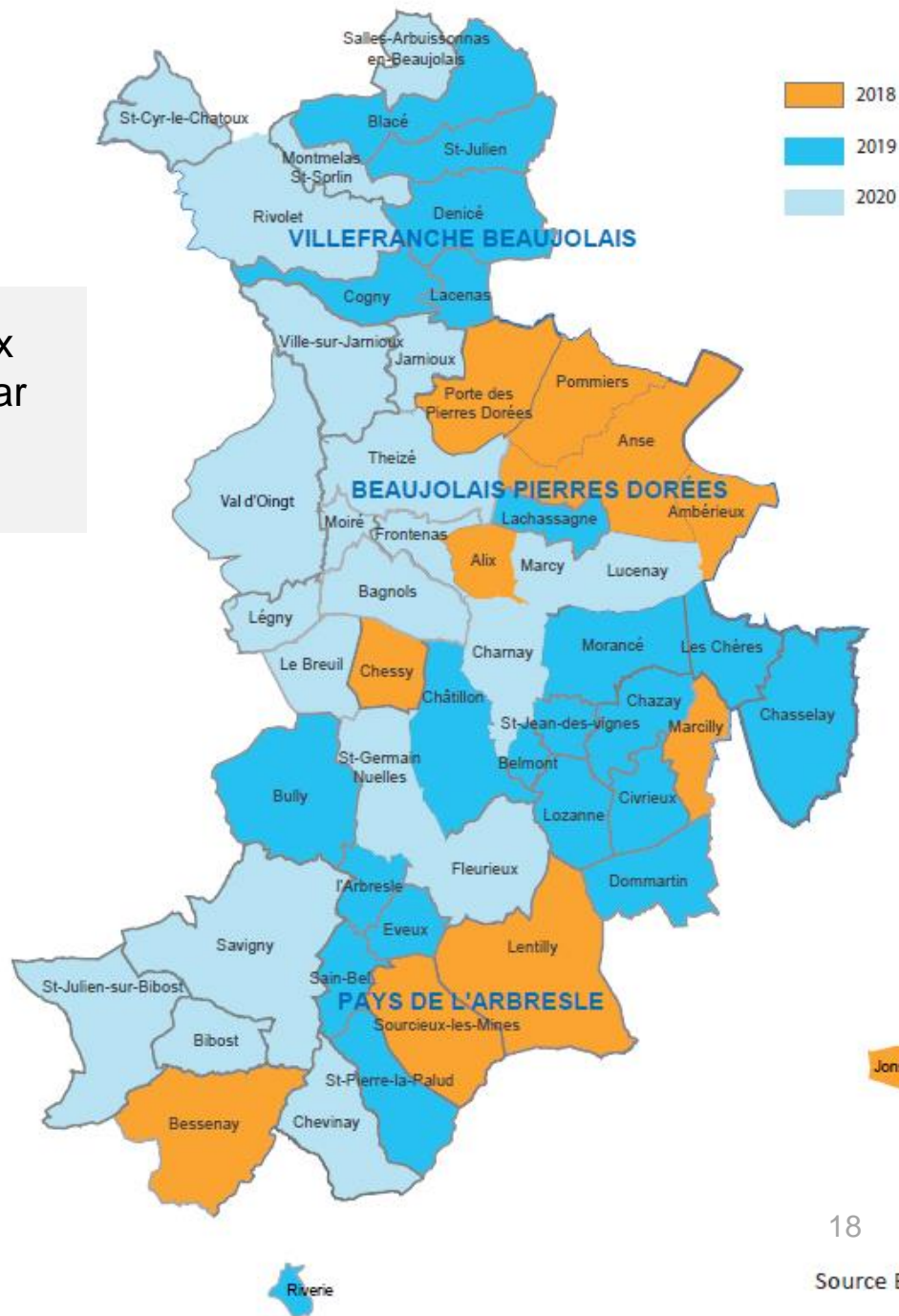
Pour rappel, **le reste du département du Rhône** sera progressivement équipé d'ici **2022**.



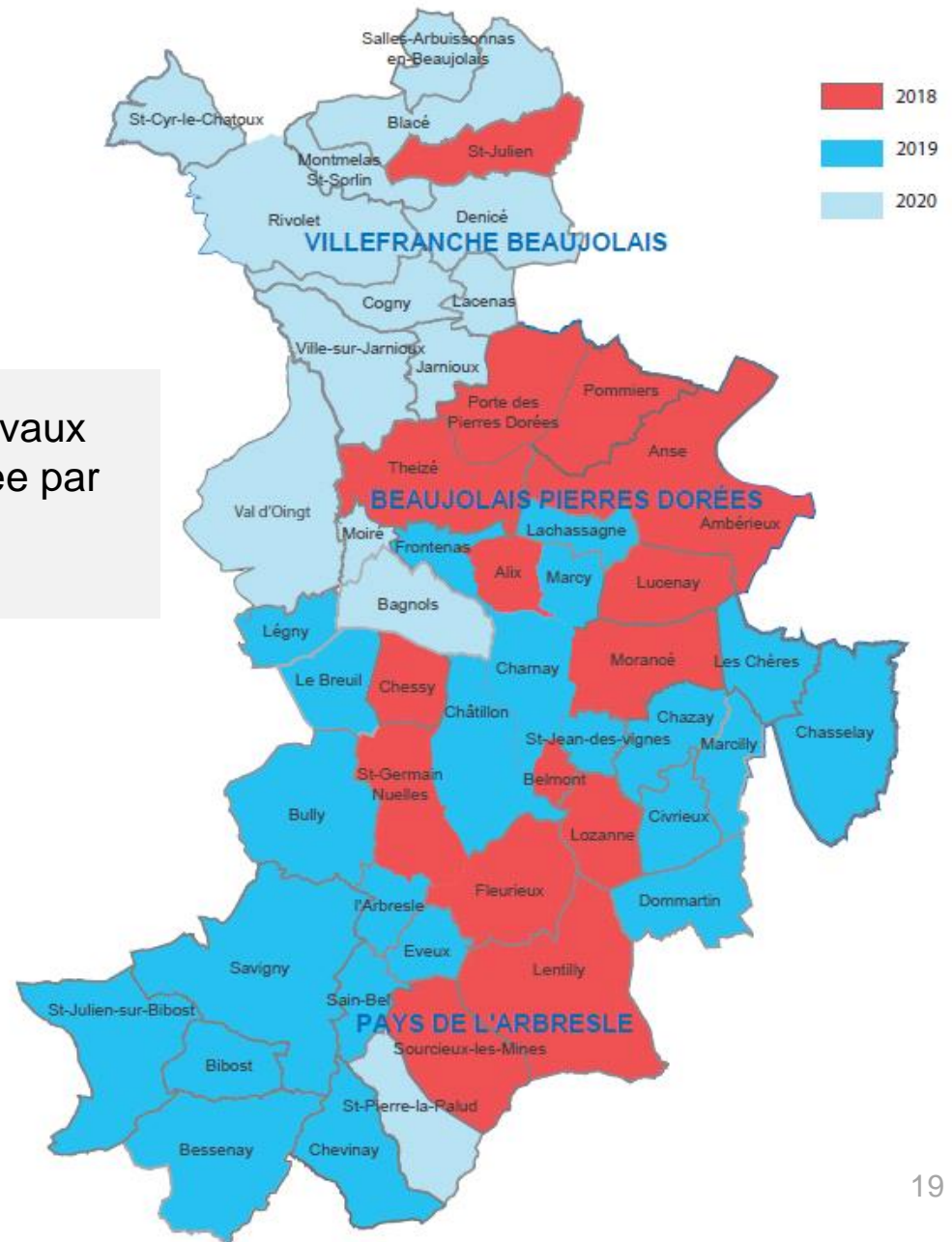


Un comité de suivi sera institué pour s'assurer de la bonne exécution des conventions signées avec Orange et ALTICE SFR

Programmation des travaux  
sur 2018-2020 proposée par  
**ORANGE**



Programmation des travaux  
sur 2018-2020 proposée par  
**ALTICE-SFR**



# Programmation Travaux 2018-2020

## Orange et Altice SFR

| Programmation ORANGE     |  |
|--------------------------|--|
| <b>2018</b>              | Alix ; Ambérieux ; Anse ; Bessenay ; Chessy ; Jons ; Lentilly ; Marcilly ; Pommiers ; Porte des Pierres Dorées ; Sourcieux les Mines.  |
| <b>2019</b>              | Belmont ; Blacé ; Bully ; Chasselay ; Châtillon ; Chazay ; Civrieux ; Cogny ; Dénicé ; Dommartin ; Eveux ; Lacenas ; Lachassagne ; L'Arbresle ; Les Chères ; Lozanne ; Morancé ; Riverie ; Saint Bel ; Saint Jean des Vignes ; Saint Julien ; Saint Pierre la Palud.   |
| <b>2020</b>              | Bagnols ; Bibost ; Charnay ; Chevignay ; Fleurieux ; Frontenac ; Jarnioux ; Le Breuil ; Lagny ; Lucenay ; Marcy ; Moiré ; Montmelas Saint-Sorlin ; Rivolet ; Saint Cyr le Chatoux ; Saint Germain Nuelles ; Saint Julien sur Bibost ; Salle Arbussonnas en Beaujolais ; Savigny ; Theizé ; Val d'Oingt ; Ville sur Jarnioux. |
| Programmation ALTICE-SFR |  |
| <b>2018</b>              | Alix ; Ambérieux ; Anse ; Belmont ; Chessy ; Fleurieu ; Lentilly ; Lozanne ; Lucenay ; Morancé ; Pommiers ; Porte des Pierres Dorées ; Saint Germain Nuelles ; Saint Julien ; Sourcieux les Mines ; Theizé.  |
| <b>2019</b>              | Bessenay ; Bibost ; Bully ; Charnay ; Chasselay ; Chatillon ; Chazay ; Chevignay ; Civrieux ; Dommartin ; Eveux ; Frontenac ; Lachassagne ; L'Arbresle ; Le Breuil ; Légny ; Les Chères ; Marcilly ; Marcy ; Saint Bel ; Saint Jean des Vignes ; Saint Julien sur Bibost ; Savigny.  |
| <b>2020</b>              | Bagnols ; Blacé ; Cogny ; Dénicé ; Jarnioux ; Lacenas ; Moiré ; Montmelas Saint Sorlin ; Rivolet ; Saint Cyr le Chatoux ; Saint Pierre la Palud ; Salles Arbussonnas en Beaujolais ; Val d'Oingt ; Ville sur Jarnioux.   |

Merci de votre attention.